

# Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

## Accueil

**Monsieur PILLON**  
**Maire de Périers**

Je vous souhaite la bienvenue à Périers pour la soirée de clôture du débat public sur l'implantation de la ligne THT. Ces rencontres ont été utiles car c'est sur le terrain de la proximité que vous entendrez les inquiétudes des uns et des autres. Par ailleurs, si nous avons des besoins importants à court terme, nous devons trouver les ressources pour les satisfaire. Chacun peut être favorable ou défavorable à la construction de la ligne THT. Pour ma part, je pense que l'enfouissement des lignes serait nécessaire, notamment près des agglomérations. Nous devons veiller également à la santé humaine, à la santé animale et au respect de notre environnement. Enfin, si un choix positif venait à être effectué, il faudrait que les compensations obtenues soient à la hauteur de l'effort réalisé.

**Monsieur VELLAUD**  
**Commission Particulière du Débat Public THT**

Je vous remercie de nous accueillir à Périers. Il s'agit de la dernière réunion de proximité, au cours de laquelle tous les sujets vont être évoqués. Nous nous proposons de rendre compte des points essentiels qui sont apparus au cours des réunions précédentes pour chacun des thèmes. Nous avons réuni ce soir le maître d'ouvrage, les associations et les acteurs du monde agricole mais chacun dans la salle peut s'exprimer directement. Quelques chiffres pour montrer l'ampleur du débat qui s'est tenu : 24 cahiers d'acteurs publiés, 4 000 participants, 737 questions écrites posées sur Internet et 11 000 visites sur notre site.

Aujourd'hui, aucune décision n'a encore été arrêtée. Le débat public est un lieu d'information des citoyens, un moment de démocratie et d'échange. Notre rôle est de faire débattre tous les acteurs qui en ont la volonté. Je précise que tous les membres de la Commission sont neutres et indépendants. Dans notre compte rendu final, nous rapporterons tous les enseignements de nos différents débats. Après la publication de ce compte rendu, le maître d'ouvrage disposera de trois mois pour rendre sa décision publique, sachant que par le passé, le débat public a déjà permis de modifier les projets.

*Monsieur BONNEAUD présente les règles du débat..*

### **De la salle**

Comment se fait-il que le calendrier de la Commission ne soit pas actualisé sur Internet ?

**Monsieur AUCHER**

Le site fonctionne tout à fait normalement.

## **participent à la table ronde :**

### Acteurs du monde associatif

*M. HOUSSIN, Association Marais sous tension*

*Monsieur PILLON, Maire de Périers*

### Acteurs du monde agricoles

*M. FERREY, FDSEA 50*

*Mme ANGOT, Confédération paysanne*

### RTE

*M. HERZ directeur du projet*

*M. DESQUILBET chef du projet*

### Acteurs du monde politique

*M. LENORMAND, Conseiller général de Périers*

### CPDP

*M. MABILAIS*

*M. VELLAUD*

*M. BONNEAUD*

## **LES ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATHIQUES**

### **I Qu'est-ce qui justifie le projet de ligne THT ? Quel est l'apport de la ligne THT pour l'alimentation électrique des trois régions ? La demande d'énergie de la part des consommateurs du grand Ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?**

*Monsieur VELLAUD présente le thème.*

#### **Monsieur LAMY**

La loi sur l'énergie est votée mais la construction de l'EPR n'a pas encore été décidée. De plus, il apparaît que l'EPR présente peu d'intérêt pour la Bretagne, où il sera de toute façon nécessaire de créer plusieurs centres de production pour écrêter les pointes de consommation. De fait, RTE a indiqué que la ligne THT ne visait qu'à l'alimentation du réseau national.

#### **Monsieur HERZ**

Dans l'hypothèse de l'implantation de l'EPR à Flamanville, nos études ont montré qu'une nouvelle ligne était nécessaire, soit en direction de l'est (Rouen), soit en direction du sud (Rennes – Laval). ; nous avons proposé qu'elle aille vers le sud, afin d'éviter les congestions de la ligne existante reliant le Cotentin à Rennes et pour assurer la robustesse du réseau électrique du grand Ouest vis-à-vis de la tension. En revanche, il est vrai que la nouvelle ligne ne peut pas résoudre les problèmes qui se posent à l'ouest de Rennes.

#### **Monsieur HOUSSIN**

Actuellement, la production électrique française est exportée à 15 % ; dans ces conditions, la construction d'un EPR est-elle vraiment nécessaire ? De plus, en termes de responsabilités, n'oublions pas que nos élus départementaux ont tout fait pour obtenir l'EPR. Par ailleurs, un EPR

doit-il nécessairement être construit au plus loin des centres de consommation ? Dans le cas contraire, pourquoi ne pas le situer sur l'île Seguin, si ce n'est en raison de sa dangerosité ?

**Monsieur HERZ**

La ligne Cotentin – Maine est justifiée par l'accroissement de production dans le Nord Cotentin, en l'occurrence l'EPR mais la réponse serait la même avec d'autres types d'unités de production. En revanche, son objectif n'est pas d'alimenter une région plutôt qu'une autre. Par ailleurs, si le solde exportateur français est aujourd'hui positif, RTE estime que, en observant les tendances actuelles, il ne le sera plus en de 2012, date de mise en service de l'EPR et de la ligne.

**Madame ANGOT**

Il est gênant que la décision de construction de la ligne ait été prise par l'Assemblée Nationale avant la construction de l'EPR. De plus, rien ne prouve que les consommations augmenteront à l'avenir. Par ailleurs, dans l'Ouest, des lieux de productions beaucoup plus souples sont nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés.

**Monsieur HERZ**

A l'horizon 2050, les prévisions de consommations sont encore assez floues ; nos prévisions pour l'équilibre offre – demande sont à l'horizon de 2020 et quand on parle de 2009-2012, qui est très proche, les prévisions sont fiables.

**De la salle**

Alors que l'EPR n'est pas encore construit, un élu local a indiqué qu'il n'était pas question de revenir sur la décision prise.

**Monsieur LAMY**

Un élu a même indiqué qu'il envisageait de payer une partie de la ligne.

**Monsieur LENORMAND**

Il est totalement faux de dire que certains élus envisagent de payer une partie de la ligne.

**Monsieur HOUSSIN**

L'on peut penser que l'EPR n'existera plus en 2050 et ne pourra donc pas répondre aux besoins d'électricité à cet horizon. Par ailleurs, lorsque la France importe de l'électricité, cette dernière est issue de l'énergie fossile, qui est la seule à pouvoir répondre aux pics de consommation.

**De la salle**

Je pense que les élus ne s'accordent sur la construction de l'EPR que parce que des compensations sont prévues.

**Monsieur LENORMAND**

En effet, nous pouvons nous attendre à un « plus » au plan social et au plan économique. Au-delà, nous avons tous besoin de l'électricité.

**Monsieur VACHON**

Qu'est-ce que Flamanville nous a apporté au plan industriel depuis 1980 ?

**Monsieur LENORMAND**

Flamanville a apporté des emplois et des revenus issus de la taxe professionnelle. Les entreprises qui sont présentes ont également besoin d'être alimentées ; chacun de nous aime aussi disposer de son confort.

**Monsieur GUITARE**

L'EPR fonctionne au Mox, c'est-à-dire le plutonium, que nous ne savons même pas contenir.

**Monsieur LENORMAND**

Une centrale thermique a peut-être des incidences plus importantes sur la santé.

**Monsieur HOUSSIN**

Aujourd'hui, les énergies alternatives sont mises en œuvre partout dans le monde sauf en France ; en Allemagne, la production éolienne correspond à celle de 15 réacteurs nucléaires. De plus, nous allons implanter une énergie qui sera épuisée au même horizon que le pétrole et dont les déchets resteront dangereux durant des siècles : cela constitue une responsabilité énorme de la part des politiques.

**De la salle**

Sud Solidaire a pris position contre l'EPR et la ligne THT ; en effet, cela ne constitue en rien une avancée sociale pour la région ; en effet, la construction ne sera pas effectuée par des salariés locaux. De plus, j'ai l'impression que l'on nous impose une ligne THT pour évacuer une énergie qui n'est pas encore produite.

**Monsieur HERZ**

L'EPR devrait entrer en service en 2012, et la ligne Cotentin – Maine juste avant, vers fin 2011. De plus, les déséquilibres production – consommation devraient commencer à apparaître en 2009.

## **.II Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ?**

*Monsieur MABILAIS présente le thème.*

**De la salle**

Les études scientifiques concernant les effets sanitaires des champs électromagnétiques ne sont qu'à leurs balbutiements ; il est mensonger de prétendre que la science aura réponse à tout.

**Monsieur HERZ**

La recherche sur les champs électromagnétiques a commencé en 1979 ; il s'agit même de l'un des domaines de santé environnementale qui a donné lieu au plus grand nombre de recherches.

**De la salle**

Les études ont été très rares en France, notamment au plan épidémiologique.

**Monsieur HERZ**

Je maintiens que l'incertitude a été fortement réduite en la matière ; les études montrent qu'il n'y a pas de risque de cancer pour les adultes en exposition résidentielle et professionnelle. Certaines études ont seulement montré une corrélation statistique entre les champs magnétiques et les leucémies chez l'enfant exposé à plus de 0,4 microtesla en moyenne sur 24 heures. Les études doivent être poursuivies et il faut continuer d'informer la population.

**Monsieur HOUSSIN**

Que devons-nous faire lorsque nous ne savons pas ? Le risque doit-il être pris ou pas ? Qui doit prendre le risque, sachant que ceux qui construisent les lignes ne sont pas ceux qui habitent en dessous ? De plus, combien faut-il d'années pour obtenir des résultats significatifs aux études épidémiologiques ?

**Madame ANGOT**

Une étude montre qu'il y a 70 % de risques supplémentaires pour qu'un enfant qui habite à moins de 100 mètres d'une ligne THT soit atteint d'une leucémie. Nous devons attendre de connaître les conséquences réelles sur la population avant de lancer le chantier.

**Monsieur HERZ**

De l'ordre de 500 de nos agents vivent avec leurs familles à côté des postes électriques, à proximité immédiate des lignes. Et 4000 de nos agents travaillent régulièrement dans les postes et à côté des lignes. Je prends pour exemple M. Joachim.

**Monsieur JOACHIM**

J'ai 3 enfants et j'ai vécu durant dix ans à côté d'un poste électrique où je travaillais, à moins de 100 mètres d'un couloir de lignes 400 000 volts et d'un transformateur. Je vis encore maintenant près d'une autre ligne, ce qui ne me pose aucun problème.

**De la salle**

Je souhaite connaître les normes d'exposition en France.

**Monsieur HERZ**

La recommandation de l'Union Européenne appliquée en France est de 100 micro tesla ; le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a demandé que cette recommandation devienne une réglementation. D'autres pays européens respectent également cette recommandation. Au sein de l'Union européenne, le seul pays qui se situe en dessous de cette limite est la Grèce, avec 80 micro tesla.

**De la salle**

Certains grands fumeurs n'ont pas cancers du poumon. Existe-t-il un observatoire des maladies des agents d'EDF qui travaillent sur les lignes ? Les résultats sont-ils accessibles ?

**Monsieur DESQUILBET**

Une étude a montré que les agents EDF étaient plutôt en meilleure santé que le reste de la population.

**De la salle**

Il semblerait que la ligne doive partir de Périers. Le flux sera-t-il doublé, ce qui pourrait conduire les nuisances à l'être aussi ?

**Monsieur DESQUILBET**

Le poste d'évacuation de la centrale, Menuel, est situé à l'Etang-Bertrand, à une trentaine de kilomètres d'ici. Les lignes qui existent entre Flamanville et Menuel sont suffisantes pour transporter l'électricité supplémentaire qui serait produite par l'EPR. La création d'un nouveau poste « d'aiguillage » aux environs de Périers, que nous proposons, permettra d'éviter que les flux interrégionaux « remontent » vers Menuel. Enfin, l'ajout d'une nouvelle ligne vers le sud permettra de répartir les flux.

**Monsieur HOUSSIN**

Il serait intéressant qu'une étude soit effectuée sur la santé des salariés des entreprises sous-traitantes qui interviennent pour RTE.

**Monsieur PRIGENT**

Pourquoi ne pas faire passer l'électricité par la mer pour relier Flamanville à la Bretagne ?

**Monsieur DESQUILBET**

Une telle proposition a été faite, notamment dans un cahier d'acteur, mais cette solution ne permettrait pas de maintenir le synchronisme, qui est la principale qui se pose pour l'insertion du projet EPR dans le réseau. De plus, l'installation d'une ligne sous-marine coûte nettement plus cher qu'une ligne aérienne.

**Monsieur BONNEAUD**

La Commission a demandé qu'une expertise soit menée sur les alternatives techniques à la ligne THT.

**Monsieur FEREY**

La question des solutions alternatives doit être posée clairement, au-delà des seules questions de coût. Plus globalement, la FDSEA n'a jamais opposé un mode d'énergie à un autre. D'ailleurs, d'autres énergies, notamment fossiles, posent d'autres problèmes ; de même, l'électricité produite par les éoliennes doit de toute façon être évacuée. Par ailleurs, il est évident qu'une ligne THT n'est pas un ouvrage satisfaisant au plan esthétique et qu'elle peut être bruyante dans certaines conditions

climatiques, sans pour autant que cela soit insupportable. Enfin, des études fiables devront pouvoir éclairer le débat ; les Français ont le droit de savoir s'il existe un danger ou pas ; en la matière, la connaissance des ingénieurs ne nous suffit pas.

### **Monsieur VELLAUD**

Il est évident que le public ne réagit plus aujourd'hui comme il y a 25 ou 30 ans.

### **Monsieur HERZ**

En matière de santé humaine, de nombreuses études ont été effectuées depuis 30 ans. Par ailleurs, les Allemands, qui ont des perspectives de production d'électricité éolienne élevée, ont prévu la construction de 850 kilomètres de lignes à 380 000 volts pour en assurer le transport.

## **.III Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?**

*Monsieur MABILAIS présente le thème.*

### **De la salle**

Je regrette que comme il y a 30 ans, les décisions sont prises avant que les discussions n'aient lieu. De fait, un tel projet induit une manne financière tellement importante que tous les inconvénients ne sont pas pris en compte.

### **Monsieur FEREY**

Sur ce thème, nous avons posé différentes questions car nous ne souhaitons pas nous prononcer *a priori*. De fait, il a été annoncé que les travaux du GPSE allaient reprendre. De plus, nous avons demandé qu'un test soit effectué sur les animaux d'une ferme expérimentale placée sous la ligne. Un diagnostic doit être réalisé également sur l'installation électrique de chaque installation agricole. Nous demandons par ailleurs qu'aucun bâtiment ne soit surplombé par la ligne. Nous exigeons aussi la mise en place de pylônes à un seul pied. Enfin, nous demandons qu'une convention particulière pour la ligne Cotentin Maine soit mise en place.

### **De la salle**

Des associations subventionnées par les communes interviennent pour influencer le débat, notamment pour contrer les projets offshores ; l'on ne peut donc pas parler de démocratie.

### **Monsieur HERZ**

Au delà d'une certaine taille, les producteurs doivent être raccordés au réseau de transport. Nous les raccordons sans discrimination, y compris l'éolien offshore.

### **Monsieur DESQUILBET**

Pour répondre à Monsieur FEREY, le territoire du projet de ligne THT est très agricole et regroupe notamment de nombreux élevages. Dans ce cadre, la localisation de chaque pylône donnera lieu à une discussion avec les exploitants, afin de faire en sorte que la gêne soit la plus réduite possible.

Par ailleurs, même si les travaux du GPSE ne sont pas totalement arrêtés, nous souhaitons qu'ils reprennent pleinement le plus rapidement possible. Je précise également que nous sommes engagés à ne pas surplomber de maisons ou de bâtiments d'exploitation. Par ailleurs, la mise en place de pylônes à un seul pied implique d'en installer davantage, tous les 300 mètres au lieu de tous les 500 mètres. Enfin, les protocoles ont été négociés au plan national mais il nous semble normal que certaines spécificités locales soient prises en compte.

**De la salle**

Les médecins de RTE subissent-ils les mêmes pressions que ceux qui travaillaient sur l'amiante il y a un demi-siècle ?

**Monsieur HERZ**

Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, on savait que l'amiante était dangereux. Dès 1906, il y avait des morts liés à l'amiante à Condé sur Noireau. Pour leur part, les lignes électriques THT existent depuis les années 20, sans qu'aucun problème n'ait été constaté. Ce n'est qu'en 1979 que la question de l'impact éventuel sur la santé a été posée. Cela étant, nos médecins ne subissent aucune pression.

**De la salle**

Faites circuler vos rapports !

**Monsieur BONNEAUD**

Tous les documents peuvent vous être envoyés sous forme écrite si vous le souhaitez.

**Monsieur LEGRAND**

La ferme expérimentale aurait pu être construite sous la ligne de 400 000 volts. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

**Monsieur DESQUILBET**

Les problèmes rencontrés dans les exploitations sont très limités. De plus, des solutions existent pour éviter que les animaux ne reçoivent des décharges électriques liées aux courants parasites. Nous avons failli mettre en place une ferme expérimentale dans le sud Manche par le passé mais nous n'avons pas réussi à nous entendre avec l'exploitant. Toutefois, nous avons pu retirer différents enseignements de cette expérience avortée. Nous disposons maintenant d'une ferme expérimentale à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon.

**Madame ANGOT**

La ferme expérimentale n'a pas été mise en place par volonté politique et suite aux pressions dont les agriculteurs ont fait l'objet. Par ailleurs, il est déplorable que le GPSE soit remis en place une fois la construction de la ligne décidée. Enfin, si un incident se produisait, l'image des produits agricoles de la région pourrait être entachée ; quelles seraient les compensations ?

**Monsieur DESQUILBET**

Le diagnostic électrique des exploitations vise à éviter tout courant parasite après la construction de la ligne. Par ailleurs, aucun pays n'interdit la production en dessous des lignes, notamment le

Canada qui avait été évoqué dans une précédente réunion, où l'homologue de RTE a signé une convention avec les organisations agricoles.

**Monsieur HOUSSIN**

La seule réponse à toutes nos questions est de ne pas construire la ligne THT. En effet, il s'avère que nous ne savons pas quel est le risque précisément. Dans ces conditions, comment pouvons-nous l'assumer ? Par ailleurs, la construction de couloirs de ligne réduit d'autant le potentiel de l'éolien.

**De la salle**

Pourquoi ne pas construire des champs éoliens offshore ou sous-marins ?

**Monsieur DESQUILBET**

Si l'EPR n'est pas construit, la ligne Cotentin – Maine n'a pas à être construite. En revanche, l'électricité produite par des champs éoliens devra être acheminée dans tous les cas.

**.IV Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ? Comment réduire les impacts ?**

*Monsieur BONNEAUD présente le thème.*

**Monsieur LAMY**

Nous devons tenir compte des apiculteurs, dont l'un, qui était installé sous la ligne actuelle, a constaté que ses abeilles devenaient agressives, ce qui l'a conduit à revendre sa maison.

**Monsieur HERZ**

Les études effectuées sur les abeilles en laboratoire n'ont mis en évidence aucun effet des champs électromagnétiques sur les abeilles. Cet apiculteur doit nous contacter ; c'est la même approche que pour les élevages.

**Madame LEGRAND**

Le projet constituerait-il une bonne promotion du département au plan touristique ?

**Monsieur LENORMAND**

Les lignes existent déjà, sans que cela ne pose de problème au plan touristique.

**De la salle**

L'été, personne ne se baigne sur la plage de Vauville.

**De la salle**

A quelle distance minimum le poteau d'une ligne THT doit-il être situé ? Par ailleurs, pourquoi la DCN ne produirait-elle pas des éoliennes ? Enfin, comment le Parc des marais pourra-t-il être mis en valeur lorsqu'il sera parsemé de pylônes ?

**Monsieur LENORMAND**

Pour l'instant, les lignes ne nous ont pas porté préjudice. De plus, les éoliennes sont sans doute davantage visibles que les pylônes.

**Monsieur HOUSSIN**

A l'origine, le choix des élus du Nord Cotentin a été basé sur des motivations économiques. Je pense qu'il serait bon d'effectuer maintenant un bilan global des retombées économiques. Ainsi, on peut penser qu'il sera difficile à l'avenir de vendre, non plus du lait UHT mais du « lait THT »...

**Monsieur FEREY**

Un élu, député maire de Vire, a affirmé qu'il était possible d'enfouir les lignes de 400 000 volts. Est-ce vrai ? Dans quelles conditions ? Avec quels impacts ?

**Monsieur VELLAUD**

Je propose qu'une réponse vous soit apportée dans le cadre du dernier thème.

**.V Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?**

*Monsieur VELLAUD présente le thème.*

**Madame SIMON**

L'association pour la promotion du site de Flamanville reçoit une subvention de 5 000 euros par an. Quel est l'objet de cette association ? Qui est son Président ?

**Monsieur LENORMAND**

L'objet de l'association est de faire des comptes rendus sur l'activité du site. Je ne connais pas le nom de son Président.

**De la salle**

Cette association est également subventionnée par les communes de certains cantons.

**Monsieur HOUSSIN**

L'EPR doit coûter 3 milliards d'euros. Par ailleurs, l'électricité nucléaire n'est pas rentable ; je ne vois donc pas comment l'enfouissement pourrait être accepté, sachant que le prix serait alors multiplié par 9.

**Monsieur DESQUILBET**

Enfouir une ligne de 400 000 volts est possible sur une distance courte. En revanche, cela n'est techniquement pas possible aujourd'hui sur une longue distance. De plus, cela aurait un impact sur le paysage, en raison de la tranchée qu'il faudrait creuser, ainsi que sur le milieu naturel, notamment pour le franchissement des rivières. On devrait détruire les talus et les haies du bocage puisqu'on ne pourrait pas planter d'arbres ou arbustes. Dans tous les cas, une ligne souterraine de 150 kilomètres nécessiterait de créer une infrastructure tous les 40 kilomètres environ pour éliminer les pertes

capacitives. Au final, nous ne souhaitons pas desservir l'équivalent d'une ville de 4 millions d'habitants par un outil que nous ne maîtrisons pas parfaitement ; le coût d'une ligne souterraine serait également neuf fois plus élevé que celui d'une ligne aérienne.

**Madame KUEFF**

Sur quelles études vous appuyez-vous pour dire que l'enfouissement aurait des conséquences pour la faune et la flore ? Par ailleurs, de nombreuses canalisations sont déjà enfouies, ce qui ne semble pas poser de problème. De même, les blindages des câbles permettent d'éviter les pertes d'électricité, qui sont certainement moins élevées que dans le cas des lignes aériennes, comme les études dont nous attendons les résultats le prouveront, nous l'espérons. Enfin, le multiple de 9 est le maximum concernant le coût ; un coût seulement trois fois plus élevé a aussi été évoqué.

**Monsieur DESQUILBET**

Une étude d'environnement a été menée par l'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement concernant l'impact d'une ligne enfouie sur la faune et la flore ; ainsi, le câble chauffe, ce qui modifie les réactions du milieu naturel. Par ailleurs, je vous confirme que des pertes capacitives se produisent, qu'il faut compenser tous les quelques dizaines de kilomètres, dans des stations qui font au moins 1 000 à 2000 mètres carrés et non 100 comme cela a été affirmé par le Sycabel à Villedieu les Poêles. Enfin, si l'on examine le coût complet, sur la durée de vie de l'ouvrage, le facteur est encore de 6,5 par rapport à une ligne aérienne.

**Monsieur FEREY**

Quelles sont les servitudes pour les propriétaires fonciers dans le cas d'une ligne enfouie ?

**Monsieur DESQUILBET**

Nous n'avons pas d'expérience en France de ligne de 400 000 volts puisque l'alimentation des grandes agglomérations est effectuée par des lignes de 250 000 volts.

**Monsieur HOUSSIN**

Je ne souhaite pas choisir entre une cicatrice et une balafre. La seule solution est que l'EPR ne soit pas construit.

**Madame ANGOT**

La ligne est attachée à l'EPR, qui n'apportera pas pour autant l'indépendance énergétique. Par ailleurs, en maintenant notre niveau de vie, il serait possible d'économiser dans l'Ouest 30 % de l'énergie qui serait produite par l'EPR.

**Monsieur FEREY**

Je ne pleurerai pas si la THT ne passe pas chez moi. Si elle est construite néanmoins, RTE devra apporter des réponses claires. Des plus, des compensations devront être obtenues. Enfin, aucune discussion n'est possible concernant le passage de la ligne au-dessus d'un bâtiment ou d'une exploitation, qu'il n'est donc pas question d'accepter.